

GARANTIE MOTEUR **OFFERTE***



JUSQU'À
10
ANS
DE **GARANTIE**
MOTEUR **OFFERTE***



Pour quels moteurs ?

- Pour tous les moteurs marins de la gamme Honda achetés neufs ou d'occasion de moins de 10 ans et quel que soit le nombre d'heures d'utilisation.
- Pour les moteurs entretenus par un professionnel (réseau Honda France ou hors réseau) suivant les préconisations constructeur.

À partir de quand mon moteur est-il garanti ?

La garantie s'active automatiquement :

- Dès la fin des garanties contractuelles si le moteur a été entretenu dans le réseau Honda France,
- 3 mois après le premier entretien effectué dans le réseau Honda France si les précédentes révisions ont été réalisées hors réseau.

Que couvre la garantie moteur ?

Les pièces nécessaires à la remise en état, la main d'œuvre et les ingrédients. Toutes les pièces internes du moteur et de la culasse en contact avec le lubrifiant (hors embase) ainsi que le démarreur, le calculateur électronique et l'alternateur. Garantie moteur jusqu'à 10 ans cessible et réservée aux particuliers sur moteurs neufs et occasions (personnes morales autorisées en utilisation non professionnelle).

Bénéficiez simplement de votre garantie moteur

Votre concessionnaire Honda Marine procédera au contrôle de l'éligibilité et à la demande de prise en charge de la garantie et assurera par la suite la réparation.

Retrouvez les détails de la Garantie Moteur Honda dans les conditions générales disponibles en concession ou sur marine.honda.fr.

*Sous réserve du suivi régulier de l'entretien Honda selon les préconisations du constructeur. Offre soumise à d'autres conditions disponibles sur marine.honda.fr